

Nombre de membres :  
afférents au Comité  
en exercice  
qui ont délibéré

11  
11  
09

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA MAIRIE DE MAGNY-LES-JUSSEY

Date de la convocation : 02/09/2021  
Date d'affichage : 13/09/2021

Séance du 10/09/2021

L'a deux mil vingt et un le 10<sup>Sept</sup> à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis en salle des fêtes sous la Présidence de GIROD Jean-Pol, Maire

PRÉSENTS : GIROD JP, BERGEZ D, KEBA T, HUSSON P, BREGIER JL, CORNU MA,  
DAROSEY C, JAQUET P

ABSENTS NON EXCUSES : BERBRA M, HUSSON L

ABSENTS EXCUSES : JAQUET B procuration CORNU MA

SECRETARE DE SEANCE : CORNU Marie-Agnès

Objet : Demande passage terrain communal

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de Madame BALAND Delphine à savoir le souhaite d'obtenir l'autorisation de la commune de passer sur le terrain communal situé à proximité de sa demeure 9 Rue des Saussottes afin de faciliter l'accès à sa maison.

Cela permettrait à Mm BALAND de rentrer ses deux véhicules sur sa propriété et de ce fait de ne plus obstruer le trottoir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte le passage de Mme BALAND sur le terrain communal pour accéder à son terrain.

Mme JAQUET Laure ayant installé des pares-vue sur ce même terrain communal, il lui sera demandé de retirer rapidement ces derniers.

Objet : Demande acquisition terrain communal

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de Monsieur DOILLON Jean à savoir le souhait d'acquérir devant sa propriété située 1 Rue du Château une partie du terrain communal afin de faciliter l'accès à ses trois entrées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 6 voix contre, 2 pour et 1 abstention

décide de ne pas vendre de terrain communal à Monsieur DOILLON, le bien situé 11 Rue de Château étant en très mauvais état et non habitable à ce jour, cette vente n'est pas justifiée.

De plus après vérification une servitude de passage électrique ne permet pas la cession de ce terrain.

**Objet : Aménagement du chemin du bois**

Monsieur le Maire présente différents devis pour la réalisation de l'aménagement du chemin du bois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 8 voix pour et 1 abstention de retenir le devis de l'EURL PIGHETTI pour la somme de 2820€ TTC et autorise Monsieur le Maire à signer ce dernier.

**Objet : Mise en place sens interdit Chemin de la croix**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la vitesse excessive de certains automobilistes au le Chemin de la Croix.

La mise en place d'un « sens interdit sauf riverain » serait envisageable.

Après en avoir délibéré, par 4 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, la voix de Monsieur le Maire étant prépondérante, la mise en application pourrait être réalisée, mais une réflexion supplémentaire sera effectuée lors du prochain conseil.

**Objet : Divers demande de devis**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour réaliser des demandes de devis et renseignements pour :

- Remplacement de volets et fenêtres à la salle des fêtes
- Remplacement des volets au logement communal
- Projet de ralentisseur pour la traversée du village (DDT)

Fait et délibéré à l'unanimité des membres présents les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme, le 10/09/2021

Le Maire,  
GIROD Jean-Pol

